

ANNEXE 1 : Rapport d'activité 2022

Sommaire

Introduction

1 – L'INFORMATION DES ÉTRANGERS ET LA DÉFENSE DE LEURS DROITS EN 2022

- a) L'accueil et la permanence courrier
- b) L'information et le soutien juridique
- c) Intervention en milieu carcéral
- d) Aide à l'établissement de la couverture sociale
- e) Le soutien social

2 – LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION EN 2022

- a) Les formations juridiques
 - * Formations de l'équipe de l'ASTI 14
 - * Formations à destination des professionnels
- b) Les actions de sensibilisation :
 - * Actions d'information, de réflexion et d'échange
 - * Sensibilisation du public scolaire
 - * Rencontres inter-associatives et mobilisations pour la défense des droits
- c) Participation à la FASTI

3 – LES ATELIERS D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

4 - LES ACTIONS INTERCULTURELLES EN 2022

5 - LA MAISON DES SOLIDARITÉS : SIÈGE DE L'ASTI 14

Introduction

L'ASTI 14 en 2022 c'est 217 adhérents (197 en 2021), dont environ une cinquantaine de bénévoles militants, et une juriste salariée. C'est aussi un conseil d'administration de 20 personnes qui se réunit tous les mois, un bureau hebdomadaire de 7 personnes. Une réunion dite technique qui regroupe la trentaine de bénévoles « Accueil » a lieu environ une fois par mois. Les animateurs d'ateliers de français et les bénévoles du groupe passerelle se réunissent aussi régulièrement.

Les tâches administratives, la trésorerie sont assurées par les membres du bureau et la salariée. Deux bénévoles aident à la trésorerie dans les opérations de suivi bancaire et d'enregistrement comptable, tâches préalables à l'établissement des comptes annuels par S3A (association d'aide à la gestion des associations). En mobilisant d'autres personnes, l'équipe « comptabilité » de gestion prépare également les reçus fiscaux pour les adhérents et donateurs. Un contrat avec S3A confie à cette dernière le suivi du dossier social de la salariée.

La recherche de financements est le second volet de cette activité « trésorerie » de l'ASTI 14. Elle mobilise les trésoriers pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès des communes, des services de l'Etat ou des fondations. En 2022 plusieurs commissions ont été mises en place grâce à l'investissement de bénévoles : commissions communication, fond social et une commission politique (à l'occasion de l'annonce d'un énième projet de loi concernant l'immigration).

2022 a été aussi l'année de déménagement de la MDS qui a mobilisé beaucoup d'énergie et en septembre, l'ASTI a pu intégrer ses nouveaux locaux.

1 – L'INFORMATION DES ÉTRANGERS ET LA DÉFENSE DE LEURS DROITS EN 2022

a) L'accueil et la permanence courrier

L'ASTI 14 bénéficie de l'agrément préfectoral (renouvelé le 05/06/2020 pour 5 ans) aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes étrangères sans domicile stable (hors demandeurs d'asile).

La distribution du courrier s'est poursuivie toute l'année 2022.

Au 31/12/2022 :

1137 personnes sont domiciliées : 852 adultes + 285 enfants

17% d'augmentation par rapport à 2021 dont 30% en ce qui concerne les nouvelles domiciliations.

Pour rappel : 968 domiciliations en 2021 (725a + 243e), 773 en 2020 (554a + 223e) , 585 en 2019.

Environ 11600 courriers reçus

24% d'augmentation par rapport à 2021 (9300 en 2021, 7000 en 2020)

Le nombre de courriers non distribués est moindre que les années précédentes et s'élève à 19 %

60 nationalités répertoriées :

Pourcentage du nombre total de domiciliations							
AFRIQUE 72 %			ASIE 16 %		EUROPE 11 %		AMERIQUE DU SUD 0,75 % 7 personnes
Maghreb 34 %	Sub saharienne 25 %	Autres 13 %	Asie occidentale 10 %	Autres 6 %	EST/Balkans 7,5 %	Autres 3 %	
Algériens 26 %	Nigeria 9,5 %	Congo 2,6 %	Georgie 8 %	Mongolie 3 %	Albanie 5 %	Russie 2,5 %	AUSTRALIE 1 personne
Tunisiens 6 %	Côte d'Ivoire 3 %	Cameroun 2 %					
Maroc 2 %	Guinée 3 %						
	Sénégal 2,5 %						
	Mali 2,4 %						
Pourcentage des domiciliations par continent							
% Afrique			% Asie		% Europe		
Algérie : 35 %	Nigéria : 13 %		Georgie : 49 %		Albanie : 47 %		
Tunisie : 8,5 %			Mongolie : 20 %		Russie : 24 %		

b) L'information et le soutien juridique

Tous les lundis matin, l'association organise une permanence d'accueil juridique sans rendez-vous. Les personnes, étrangères ou françaises, sont ainsi reçues afin de recevoir une information rapide et être orientées dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Au besoin, l'association dirige les intéressés vers les services administratifs, structures sociales ou associatives partenaires. Ces accueils sont assurés par des bénévoles, ainsi que par la salariée juriste.

A défaut de pouvoir répondre immédiatement ou si les questionnements nécessitent des recherches plus approfondies ou le traitement de pièces justificatives, un rendez-vous sera alors fixé. En effet, les étrangers et français usagers sont également reçus sur rendez-vous.

Un accueil téléphonique dédié aux questions juridiques est accessible une à deux fois par semaine, permettant ainsi aux personnes concernées mais aussi aux professionnels en lien avec des personnes de nationalités étrangères d'évoquer des situations et de recueillir des informations et des conseils juridiques.

Par ailleurs, des réponses juridiques sont apportées aux questions reçues via le courriel du service juridique de l'ASTI, étant précisé que ce sont prioritairement les professionnels qui utilisent ce moyen d'échanges.

849 personnes ont pu être reçues en entretiens en 2022.

Les personnes reçues étaient originaires de 69 pays différents : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Dominique, Égypte, Érythrée, Espagne, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Irak, Iran, Japon, Kazakhstan, Kosovo, Liban, Liberia, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République Dominicaine, République du Congo, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Surinam, Syrie, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine et Vietnam.

Les cinq nationalités les plus représentées sont les nationalités nigériane, ivoirienne, congolaise (RDC), algérienne et afghane.

171 dossiers ont été « suivis » par les juristes. Ce qui signifie que 171 situations ont entraîné une action au-delà de la seule transmission d'informations : envoi d'un mail aux services préfectoraux, rédaction d'un courrier, analyse du caractère complet d'un dossier, échanges avec d'autres professionnels, saisine d'une juridiction...

Si les problématiques abordées dans le cadre des entretiens juridiques relèvent de différentes thématiques (cf. : infra), la question de l'accès à un titre de séjour en France reste la question principalement posée. Toutefois, il s'avère que de nombreuses personnes étrangères, en situation régulière, sont confrontées à des difficultés liées aux procédures mises en place pour le renouvellement des titres de séjour et le renouvellement des récépissés, entraînant parfois des situations de rupture de séjour pour lesquelles elles sollicitent l'intervention de l'ASTI 14. 20 % des dossiers suivis par l'ASTI 14 concernent ces difficultés.

Les personnes usagères de l'ASTI 14 rencontrent des difficultés dans l'utilisation des téléprocédures mises en place. Des téléprocédures existent pour la plupart des demandes, à l'exception des demandes dites de régularisation ou d'admission exceptionnelle au séjour. Cela suppose des utilisateurs et utilisatrices de maîtriser l'outil informatique, d'avoir un accès à Internet, de lire la langue française ou la langue anglaise...

C'est pourquoi l'ASTI 14 est particulièrement sollicitée par les personnes usagères de l'association pour être accompagnées dans ces démarches qui ne relèvent pas tant du droit au séjour que de l'accès au service public.

En 2022, l'ASTI 14 a été « invitée » dans 84 dossiers déposés sur le site « demarches-simplifiees.fr ». Une invitation au dossier signifie pour l'association de pouvoir vérifier les

informations qui y figurent ainsi que les pièces jointes et, le cas échéant modifier le dossier, le consulter tout au long de l'instruction de la demande et interagir avec l'agent de préfecture en charge de son examen.

Outre, ce site, les personnes étrangères sont invitées à utiliser le site de l'administration numérique des étrangers en France (administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr) pour valider un visa de long séjour valant titre de séjour, demander ou renouveler un titre de séjour (notamment en qualité d'étudiant, de bénéficiaire d'une protection au titre de l'asile ou de membre de famille de bénéficiaire d'une protection au titre de l'asile), déclarer un changement de situation ou demander un document de voyage (document de circulation pour étranger mineur ou titre de voyage pour réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire). Ce site est difficile d'utilisation et souffre de fréquents dysfonctionnements qui amènent les personnes utilisatrice à s'adresser à l'ASTI 14.

En annexe de ce rapport vous pourrez trouver la liste des thématiques dont relèvent les problématiques abordées en entretien juridique.

c) Intervention en milieu carcéral

En 2014, l'ASTI 14 a signé une convention avec le Ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Direction interrégionale de Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie) prévoyant un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Calvados pour la mise en place d'interventions à la maison d'arrêt de Caen auprès du public étranger dans le but de l'informer sur ses droits et l'accompagner dans ses démarches administratives et juridiques.

En 2022, la convention de prestation « Favoriser l'accès au droit des personnes détenues » signée par le Ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP) et la Maison d'arrêt de Caen (MA) a de nouveau été reconduite. Cette convention a pour objet la mise en œuvre du projet d'accompagnement des personnes de nationalité étrangère se trouvant en détention et rencontrant d'importantes difficultés relatives à leur situation administrative.

L'action ayant pour objectifs de défendre les droits des personnes étrangères incarcérées (séjour, asile, santé...), apporter une information et une assistance juridique aux personnes étrangères incarcérées et lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion s'est déroulée du 01/01/2022 au 31/07/2022.

C'est dans ce cadre que l'ASTI 14, représentée par Élise Costé, juriste salariée de l'association, et un administrateur, a assuré des interventions dans les établissements pénitentiaires de l'agglomération caennaise : 5 interventions ont eu lieu au sein du centre pénitentiaire de Caen (les 07/01/2022, 25/03/2022, 01/04/2022, 27/05/2022 et 08/07/2022) et 7 interventions ont eu lieu au sein de la maison d'arrêt de Caen (les 19/01/2022, 02/02/2022, 09/03/2022, 13/04/2022, 04/05/2022, 08/06/2022 et 13/07/2022). 27 personnes ont été reçues en entretiens individuels.

A l'issue de chaque intervention, des comptes-rendus d'entretiens ont été adressés aux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Ces « retours » indiquaient les problématiques évoquées avec les personnes détenues ainsi que les perspectives pouvant être envisagées. Le SPIP assurait ensuite le suivi des situations en collaboration avec l'ASTI 14.

d) Aide à l'établissement de la couverture sociale

Les bénévoles de l'ASTI 14 aident les étrangers à constituer leurs dossiers de demande d'ouverture de droits et de renouvellement à l'Aide Médicale État (AME) et à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), ex-CMUC.

Les rendez-vous sont donnés à l'accueil pour le mercredi après-midi suivant. Un document est remis et expliqué à la personne pour qu'elle vienne au rendez-vous avec les pièces nécessaires à la constitution de son dossier. Les demandeurs sont accueillis afin de recevoir une information sur ces droits et d'être aidés pour rassembler l'ensemble des éléments en vue du montage de leur dossier. Une fois complété, la personne le dépose elle-même à la CPAM.

L'ASTI 14, en complémentarité avec la CPAM, est ainsi un facilitateur d'accès aux soins et prestations de sécurité sociale par un suivi concerté des dossiers. Notre association reçoit d'ailleurs chaque année une subvention de la CPAM du Calvados.

Nombre de mercredis ouverts : **43** (pour 44 en 2019, 32 en 2020, 43 en 2021)

5 intervenants bénévoles (2 par permanence)

RV donnés **199**

154 personnes reçues

31 ne sont pas venues et ne se sont pas excusées (pour 43 en 2021), 4 se sont excusées

139 dossiers constitués (154 en 2021) dont 127 demandes d'AME (74 premières demandes et 53 demandes de renouvellement), 11 de CSS et 1 demande PUMA

(pour 154 en 2021, 101 en 2020, 124 en 2019, 99 en 2018)

Informations données en entretien sans constituer de dossier : 15 personnes reçues

33 nationalités répertoriées :

AFRIQUE 137	EUROPE 30	ASIE 3	AMERIQUE 4
Maghreb 64 Alg. 42, Tun. 15, Mar. 7	CEE Angleterre 1	Bengladesh 2, Chine 1	Brésil 2, Pérou 1, Haïti 1
Afrique 73 Nigéria 24, Côte d'Ivoire 8, RDC 6, Libéria 5, Sierra Leone 4, Angola 4, Sénégal 3, Cameroun 3, Gabon 3, Mauritanie 3, Mali 2, Guinée K 1, Soudan 1, Congo B 1, Tchad 1, Somalie 1, Egypte 2, Madagascar 1,	Europe de l'est et Balkans 29 Albanie 8, Russie 6, Georgie 5, Mongolie 5, Azerbaïdjan 4, Arménie 1		

e) Le soutien social

Tous les lundis après-midi se tient un accueil dédié aux demandes à caractère social, principalement l'accès à l'aide alimentaire.

A la différence des autres bénéficiaires des associations caritatives qui y ont un accès direct, les personnes étrangères sans titre de séjour doivent s'y présenter munies d'un document mentionnant leur situation matérielle et administrative. L'Asti, l'Arcal, certains services sociaux établissent ce document.

En 2022, nous avons remis 286 fiches d'accès à l'aide alimentaire, dont les bénéficiaires se répartissent ainsi :

61% pour des familles
25% pour des hommes seuls
10% pour des femmes seules
4% pour des femmes avec enfants

En nombre, cela représente :

136 hommes seuls
38 femmes seules
42 femmes avec 76 enfants
58 couples avec 120 enfants
Au total, les permanences ASTI ont permis l'accès à l'aide alimentaire pour 328 adultes et 196 enfants.

Le choix des personnes a été le suivant :

52% Restaus du coeur
19 % Secours Populaire
18% Croix-Rouge
6 % St Vincent de Paul
5% Secours Catholique (chiffres des 7 premiers mois pour le Secours catholique qui a cessé la distribution alimentaire fin juillet)

2 – LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION EN 2022

Objectif : Sensibiliser les professionnels et l'opinion publique sur l'immigration par le biais de formations, discussions et débats.

a) Les formations juridiques

Les évolutions constantes du droit des étrangers impliquent que salariée et bénévoles se forment en continu et transmettent à leur tour les acquisitions vers les partenaires sociaux (professionnels en relation avec les immigrés, personnes de la société civile).

L'ASTI 14, agréée au titre de la formation professionnelle continue et déclarée sous le numéro 25 14 01910 14 a proposé des formations aux professionnels en relations avec les immigrés dans les administrations, les collectivités territoriales, les services sociaux et de santé, les foyers d'hébergement, les associations...

***Actions de formations**

- Actions de formation destinées aux professionnels

Il s'agit d'une formation « DROIT DES ÉTRANGERS » destinée aux personnels des permanences d'accès aux soins de Santé (Cadres de santé, infirmiers diplômés d'État, secrétaires, secrétaires médicaux, médecins, coordinateurs, assistants de service social, agents administratifs, adjoints administratifs, conseillers en économie sociale et familiale) de la Région Normandie (Argentan, Avranches-Granville, Bayeux, Bernay, Caen, Cherbourg-Octeville, Elbeuf, Évreux, Falaise, Fécamp, L'Aigle, Le Havre, Louviers, Mortagne, Neufchâtel, Rouen, Saint-Lô, Vernon, Vire), cette formation d'une durée de 36 heures au total a été organisée en trois temps et dispensée à deux groupes différents (l'un composé de 21 personnes et l'autre composé de 25 personnes) :

I. Comment obtenir une protection au titre de l'asile en France ? Les 13/01/2022 et 01/03/2022

Ce temps de formation d'une durée de 7 heures a porté sur les thèmes suivants :

- L'histoire de l'asile
- Les différentes formes de protection (l'asile conventionnel, la protection subsidiaire, l'asile constitutionnel)
- La procédure tendant à la reconnaissance d'une protection au titre de l'asile (le « pré-accueil » par la structure de premier accueil des demandeurs d'asile, l'enregistrement de la demande d'asile au guichet unique, la détermination de l'État responsable et la mise en œuvre du règlement dit « Dublin III », les procédures accélérées, la demande d'asile et le recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile)
- Les droits des demandeurs d'asile (le droit au maintien sur le territoire, les conditions matérielles d'accueil, le dispositif national d'accueil, l'assurance maladie sur critères de résidence et la complémentaire santé solidaire, le droit au travail des demandeurs d'asile)
- Le sort des personnes déboutées de leur demande d'asile (le réexamen, la demande de titre de séjour, l'aide au retour volontaire, le dispositif DPAR, l'éloignement du territoire)

I. Comment entrer en France et obtenir un droit au séjour ? Les 25/01/2022 et 17/03/2022

Ce temps de formation d'une durée de 7 heures a porté sur les thèmes suivants :

- L'évolution du droit des étrangers en FRANCE
- L'entrée en FRANCE (le visa de court séjour, le visa de long séjour et le visa de long séjour valant titre de séjour)
- L'obligation de détenir un titre de séjour et les différentes catégories d'autorisations de séjour (les autorisations provisoires de séjour, la carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale », la carte de séjour pluriannuelle dite générale, la carte de résident et la carte de résident longue durée-UE)
- La situation particulière des citoyens de l'Union Européenne et assimilés
- Les procédures de demande ou de renouvellement de document de séjour (les pièces à fournir, le récépissé de demande ou de renouvellement de titre de séjour, les taxes)
- Le parcours personnalisé d'intégration républicaine

I. Quels droits sociaux pour les personnes étrangères en France ? Les 03/02/2022 et 29/03/2022

Ce temps de formation d'une durée de 4 heures a porté sur les thèmes suivants :

- L'organisation de la protection sociale en France
- Les conditions spécifiques aux ressortissants étrangers [hors condition de nationalité] (la condition de résidence, la condition d'ancienneté, la condition de régularité de séjour, l'adresse de domicile et le droit à la domiciliation)
- La situation particulière des ressortissant.e.s de l'Union Européenne et assimilé.e.s
- L'accès à la protection maladie (rappels)
- L'accès à la protection familiale (les prestations familiales, le RSA, l'aide sociale à l'enfance, les aides facultatives en faveur de la famille)
- L'accès à l'hébergement et au logement

- Actions de formation destinées aux militants de l'ASTI 14 et d'associations partenaires

Formation juridique : 5 sessions pour bénévoles ASTI et associations partenaires

- *Introduction au droit des étrangers* : 12 mars - 30 avril - 24 septembre

- *L'accès aux soins et à l'hébergement des personnes étrangères* : 21 mai – 15 octobre

- *Droit des Etrangers : Tout ce que vous auriez aimé savoir et retenir et n'avez jamais osé redemander* 20 mai à destination de l'association « le temps d'un toit »

Au total 62 bénévoles inscrits dont 38 de l'ASTI et 24 d'associations partenaires (AMCE, Centre socioculturel Guérinière, Restos du Cœur, Voix des Femmes, Cimade, ACAPI, EPE, Croix Rouge, ARCAL, Médecins du Monde, Revivre/FAIR, PIAF/GRETA)

Formation numérique : 6 sessions pour bénévoles ASTI

- *Utilisation de l'application Domifa* : enregistrement des nouvelles domiciliations et du courrier : 9 janvier - 5 février 28 février - 5 novembre - 6 décembre

- *Utilisation des autres outils numériques de l'ASTI* : bureautique, site internet... 24 janvier 2023

Au total 45 bénévoles inscrits

Entretien de nouvelle domiciliation : 1 session pour bénévoles ASTI : 24 novembre - 13 bénévoles inscrits

Au total : 12 sessions de formation – 120 bénévoles participants : 96 de l'ASTI et 24 d'autres associations

N.B. Participation de 2 bénévoles de l'ASTI à une formation proposée par la Cimade pour les profs de français le 1er octobre : « **Enseigner le français, corriger les erreurs de prononciation** » :

*** L'ASTI 14, lieu de stages**

- Accueil et formation de Margaux DIVARET

étudiante en Licence 2 de droit à la Faculté de droit de l'Université de Caen-Normandie (année universitaire 2021/2022).

Stage non obligatoire du 30/05/2022 au 03/06/2022

- Accueil et formation de Christopher CUCU

étudiant en formation de Moniteur-Éducateur (1ère année) à l'Institut Régional du Travail Social de Caen-Normandie

Stage de spécialisation conventionné obligatoire d'une durée de 35 heures, du 13/06/2022 au 17/06/2022, avec pour objectif de faire l'expérience de la mise en œuvre de techniques adaptées auprès de personnes que l'éducateur est amené à rencontrer dans sa pratique.

a) Les actions de sensibilisation

*** Actions d'information, de réflexion et d'échange**

Tout au long de l'année, l'ASTI 14 alimente une page Facebook publique, suivie par 1900 personnes. Elle partage, en lien avec le site internet, des articles et des photos sur les activités de l'Association, rappelle les contacts et les horaires d'ouverture de l'accueil. Elle promeut des événements. Elle relaie d'autre part des infos plus générales d'ordre administratif, sanitaire ou social (préfecture, nouveaux dispositifs etc.) ou politique (décisions gouvernementales, actions militantes, prises de position). Elle est abonnée à d'autres pages d'associations de soutien ou de solidarité ainsi que de partenaires culturels dont elle partage certaines publications.

En 2022 une équipe de bénévoles a continué à alimenter le site internet de l'ASTI (asti14.org), créé en 2021. Elle en assure l'actualisation régulière pour donner une bonne visibilité à

l'association, à ses engagements et à ses multiples activités, relayer sa présence dans les médias. D'autre part elle fournit aux bénévoles, via l'espace qui leur est réservé, tous les éléments de la vie associative (CR etc.) et les informations techniques actualisées dont ils ont besoin.

Voici le bilan pour 2022 :

- 25 articles publics ont été publiés en 2022 soit 2 à 3 articles par mois.
- Environ 60 dates de réunion ou d'événements ont été mises sur l'agenda. Les mises à jour des horaires de permanence en page d'accueil ont été effectuées.
- 81 bénévoles ont un compte utilisateur qui leur permet d'accéder aux différents documents mis en ligne : formations juridiques (5) formations numériques (8), accueil et domiciliation (5), accès à l'aide alimentaire (4), accès à un compte bancaire, fiches info santé migrants, annuaires (interprètes assermentés etc.), guide de la solidarité, "Toitoriel" : réseau d'aide aux élèves sans toit.
- Le coût de l'hébergement et du fonctionnement de ce site est d'environ 200 euros par an.
- Via le site HelloAsso 791 euros d'adhésions et dons ont été récoltés.
- L'équipe du site internet a toujours besoin qu'on lui envoie des articles ou des documents pour continuer à mettre à jour ce site, et souhaite que les bénévoles comme les immigrants utilisent plus cet outil.

Par ailleurs, une information régulière est diffusée aux adhérents par le biais d'**ASTI Infos** : infos de l'association, infos locales et infos nationales. Trois numéros ont été réalisés en 2022

En ce qui concerne **les relations avec nos différents partenaires**, elles sont restées actives en 2022 et l'ASTI14 a participé à plusieurs événements :

- **20 janvier** : conférence « *UNE CRISE MIGRATOIRE ? RETOUR SUR LES CHIFFRES DE L'IMMIGRATION* » Camille au CDN ([article sur asti14.org](#))

- **18 mars** : conférence racisme d'état : MSRH (X. Dunezat /C. Gourdeau) ([article sur asti14.org](#))

- **29 mars** : Elise FR3 Normandie ([article sur asti14.org](#))

- **14 Septembre** : 16e baromètre de la pauvreté et précarité - Ipsos / Secours populaire français :

Intervention de Patrick A

- **12 octobre** : dans le cadre du 4ème Festival du Film Social Intervention - IRTS Normandie-Caen :

Intervention Elise au Café des Images *LE CHANT DES VIVANTS DOCUMENTAIRE 2021 France DE CÉCILE ALLEGRA*

- **25 octobre** : Interview Radio Tou'Caen - Apprentissage du français - ([article sur asti14.org](#))

- **Participation à 2 soirées du 5ème Festival AlimenTerre (Horizons Solidaires) :**

22 novembre à Louvigny film « Stolen fish » et débat avec le CLAM (Collectif loupicien d'Aide aux Migrants) et une trentaine de personnes

24 Novembre, à Saint Aubin-sur-Mer : "Stolen Fish" et débat avec SOS Méditerranée et le Collectif Migrants Solidarité St Aubin sur mer

* Sensibilisation auprès du public scolaire

Médiathèque :

- **14 octobre** : médiathèque Alexis de Tocqueville. « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » Lecture par des bénévoles de l'Asti, mis en musique par Guillaume Debout ([article sur asti14.org](#))
Public scolaire

- 23 mars : collège de Beuzeville
- 20 oct. et 14, 15, 17 nov.- Collège St Pierre : 4 classes de 3è

* Rencontres inter-associatives et mobilisations pour la défense des droits

- 6 février : Commémor’action Lion s/mer ([article sur asti14.org](#))
- 19 mars : manif antiracisme et solidarité - Communiqué de presse Ukraine, entre solidarité et malaise...
- 1^{er} avril : concert Eglise St François ([article sur asti14.org](#))
- 22 mai : fête des communautés HSC ([article sur asti14.org](#))
- 2 juillet : Participation à la Coordination Grand Ouest. L’ASTI 14 fait partie du collectif Grand-Ouest qui regroupe des associations de solidarité avec les migrants de Bretagne, Normandie et Pays de Loire.
- 3 septembre : Place aux Assocs Caen ([article sur asti14.org](#))
- 17 octobre : 35ème journée de refus de la misère ([article sur asti14.org](#))

LA DIGNITÉ EN ACTION : ENGAGEONS-NOUS POUR LA JUSTICE, LA PAIX ET LA PLANÈTE, organisé par ATD Quart-Monde Normandie, l’ASTI 14, Habitat et Humanisme et le Collectif des Rendez-Vous Citoyens du Chemin Vert – partenariat Le Sillon

- 17 novembre : au WIP Après-midi débat et ateliers participatifs pour une convention citoyenne autour de la politique migratoire à la frontière franco-britannique. ([article sur asti14.org](#))

Évènement en partenariat avec les associations membres de Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) : Médecins du Monde, Secours Catholique, Citoyen·nes en Lutte-Ouistreham, Compagnie le Ballon Vert, Vents Contraires, le Collectif d’Aide aux Migrants de Ouistreham

a) Participation à la Fédération des ASTIs (FASTI)

- 22/23 janvier : participation en visio aux commissions FASTI
- 7 octobre : rencontre Inter ASTIS à Caen
- 19/20 novembre : participation au WE FASTI à Rouen : la place et la participation des personnes étrangères (premiers concernés) dans nos ASTI
- Participation d’une militante de l’ASTI 14 au bureau fédéral de la FASTI.

3 – LES ATELIERS D’APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Quelques chiffres :

La pandémie a continué d'entraver les ateliers de français jusqu'en juin 2022. Nous avons continué de restreindre le nombre de personnes par groupe jusqu'en juin. L'accueil étant débordé par la demande, nous avons mis en place l'établissement de listes d'attentes. Cela a permis de faire baisser l'agressivité à l'accueil mais n'a pas permis une meilleure gestion des flux, bien au contraire : la liste était trop importante, les places qui se libéraient étaient inférieures à la demande. Par ailleurs, bien souvent les personnes ne répondent pas lorsqu'on les rappelle (manque de crédit sur leur téléphone). De la sorte nombre de personnes ont laissé leurs coordonnées et n'ont pas pu être rappelées.

En septembre, les choses sont progressivement rentrées dans l'ordre et les inscriptions ont repris normalement.

De la sorte, alors qu'en juin nous totalisions 97 « élèves » pour l'ensemble de l'année scolaire 2021/2022, nous enregistrons déjà 210 inscriptions entre septembre et décembre 2022 (pour mémoire nous étions à 275 en décembre 2019, avant la pandémie).

Les communautés représentées

On note des changements :

Le nombre d'afghans qui était de 28 entre septembre et décembre 2019 s'élève à 54 sur la période de septembre à décembre 2022. On imagine que la situation politique du pays explique cette situation. Le niveau de langue des afghans est en général très bas. Nous avons donc fermé un groupe de niveau 2 pour ouvrir un groupe de plus en niveau 1, une des profs ayant accepté de changer au « pied levé »

Les géorgiens constituent le 2e groupe le plus important. Viennent ensuite les Nigériens, les Tunisiens, les Algériens et les Soudanais. Pour une raison que nous ne connaissons pas, les chiffres ont été divisés par 2 dans cette communauté. Il est à noter qu'on ne relève pas en cours de français la même affluence record des algériens que pour le courrier.

La gestion de l'équipe enseignante

Cinq nouvelles bénévoles ont intégré notre équipe en 2022. Parmi elles 3 ne sont pas des retraitées. L'équipe se trouve donc rajeunie d'autant, ce qui est intéressant, mais pose le problème de la disponibilité de ces personnes. Nous avons donc envisagé un élargissement de nos créneaux de cours. Le groupe niveau 3 se réunit maintenant le jeudi de 18 à 20 heures, ce qui permet à des migrants qui travaillent d'y assister. Par ailleurs nous avons réfléchi à l'ouverture d'un groupe de niveau 1 le samedi matin. Celui-ci s'est mis en place en janvier 2023. Enfin, l'une des personnes nouvelles venues s'est engagée dans le suivi individuel d'un jeune handicapé.

Notre équipe se compose en décembre 2022 de 17 animateurs. La gestion d'une équipe aussi importante devenant lourde, nous avons fin 2022 réfléchi à un partage des tâches et à la mise en place d'un groupe pilote.

Plusieurs de ces changements sont déjà en place en décembre 2022 : la réservation des salles a été dévolue à Patrick et la gestion des archives à Loïc qui enregistre les inscriptions sur ordinateur et délivre les attestations. D'autres changements se mettront progressivement en place pendant l'année 2023

Au plan des valeurs

Notre charte reste le point de repère définissant nos orientations politiques et pédagogiques. Nous continuons de nous réunir au rythme minimum d'une fois tous les 2 mois et de réfléchir à une meilleure organisation pour que chacun puisse trouver son compte dans des ateliers qui restent mixtes, avec entrées et sorties permanentes, et d'offrir une continuité des cours une fois par semaine en dépit des aléas liés aux salles, aux absences des uns et des autres, aux vacances scolaires....

Une question cruciale se pose à nous : au vu de l'affluence record des demandes en niveau 1 et de notre difficulté à y répondre ne faudrait-il pas fermer des groupes de niveau plus élevé et se concentrer sur le besoin de ces débutants ?

Nos relations avec les partenaires extérieurs

Formations

Le lien mis en place avec les autres associations qui dispensent des cours de français s'est maintenu en 2022. : nous avons participé à une nouvelle formation organisée par l'université le 3 février (réflexion sur l'utilisation d'un « document authentique »), et à une formation organisée par la Cimade le 1er octobre (sur la prononciation).

Par ailleurs certaines formations centrées sur les droits de nos « élèves » et données par Élise sont ouvertes à d'autres associations. Quelques profs de l'ASTI y assistent en général.

Médias

Nous avons été sollicités par Radio TouCaen pour parler des ateliers de français le 26 octobre. 2 Profs ont participé à cette émission.

La Cimade qui mettait en place une chorale de migrants en septembre ; nous avons envoyé plusieurs de nos élèves. Ce travail a donné lieu à 2 spectacles, le 17 novembre au WIP et le 4 décembre à la bibliothèque Alexis de Tocqueville.

4 - LES ACTIONS INTERCULTURELLES EN 2022

Des bénévoles organisent des activités de loisirs et de rencontres à la demande ou à l'initiative de migrants, dans le but de parler français et de partager sur nos différentes cultures.

Plusieurs types d'action ont été rassemblés sous le terme « Passerelle Interculturelle » : l'atelier de conversation au resto sauvage du mardi matin, les « cafés passerelle » du samedi, les sorties d'été, les sorties culturelles de l'année.

En 2022 une quinzaine de bénévoles se sont impliqués dans ces diverses activités dites « inter-culturelles ». Ils sont sollicités par mail à chaque réunion et à chaque activité.

Les bénévoles enseignants et les bénévoles accueil sont informés des activités par mail et souvent un petit papier leur est transmis pour donner l'information et les précisions (heure, lieu de rendez-vous...)

Les numéros de téléphone des personnes qui le souhaitent (étrangers et bénévoles) sont rassemblés dans un « groupe Whatsapp » qui permet l'annonce des activités.

4 réunions des bénévoles « Passerelle » ont eu lieu dans le but de programmer des activités : 23 mars, 27 avril, 25 mai et 3 octobre.

Activités

Ateliers du mardi matin à la Grâce de Dieu de 10h à 12h. Cet atelier a fonctionné pratiquement jusqu'à fin novembre au Restaurant Sauvages sur un plateau. Puis le restaurant a fermé et l'atelier s'est poursuivi à la bibliothèque Malraux. Avec la participation, une fois par mois, de Jocelyne Claquin pour nous accompagner au piano. Il y a toujours eu une dizaine de bénévoles, et le nombre de participants varie entre 5 et 15.

Participation à l'Anniversaire des 10 ans de l'association Bande de Sauvages le 8 avril

Le jardin collectif, appelé " Ecocitoyen " d'Hérouville, a accueilli Tahir, Ajmal et Maria qui ont toujours été très impliqués dans les différents travaux collectifs et ont souvent participé aux réunions mensuelles des jardiniers.

Des activités diverses ont eu lieu tout au long de l'année

- Anne-Marie Dupin a accompagné à 2 **concerts de la SMH entre octobre et décembre 2022**. 2 à 4 personnes sont venues à chaque concert. Au total 2 invitations et 6 coupons à 2 euros pour les 6 personnes qui ont bénéficié de ces concerts.

- La salle de spectacle de **la Renaissance** à Mondeville a proposé plusieurs places pour des spectacles : (15 et 27 mars, 3 et 13 mai)

- **Après midi photo le 30 avril** avec Luis

- **Tournoi de foot le 5 mai** avec des étudiants de l'IRTS

- Participation à la **fête des communautés à Beauregard le 22 mai**

- **Atelier cuisine puis Fête après l'AG du 18 juin** : chant, lectures, histoires contées et dessinées

- Le **conservatoire de musique** nous a invité à venir aux **répétitions de l'orchestre** le mardi matin de 11h à 12h. Peu de personnes ont participé et le chef d'orchestre a proposé de venir ponctuellement à l'Asti avec une ou 2 musiciens.

- **Accompagnement aux concerts des foyers du théâtre** : Samedi 26 novembre, concert de chants kabyles dans les foyers du théâtre puis goûter à l'Asti.

- **Samedi 10 décembre, café et jeux de société.**

- **6 sorties d'été** ont été organisées : Visite d'une Poterie, d'un atelier de peinture avec J. Bacheley, visite du château de Crèvecoeur et d'une ferme à Torteval Quesnay.

Pique-nique au jardin écocitoyen d'Hérouville,

Visite de Cambremer puis pique-nique, barbecue et jeux chez Marie-Odile.

- **Opération jus de pommes** : bénévoles et étrangers ont ramassé des pommes à la ferme du Lavoir, à Formigny 4 jours en novembre. Et quelques-uns ont participé à l'étiquetage des 1500 bouteilles.

- Participation à la **journée internationale du refus de la misère le lundi 17 octobre**. Amal, Kasandra & Mamadou ont lu des textes personnels pour parler de dignité bafouée ou retrouvée.

5 - LA MAISON DES SOLIDARITÉS : SIÈGE DE L'ASTI 14

Depuis 2021 la MDS savait qu'elle devrait quitter les locaux du Quai de Juillet. Diverses pistes avaient été explorées sans succès et c'est finalement à nouveau dans des locaux appartenant à Inolya qu'une MDS un peu renouvelée a emménagé à l'été 2022. Un peu renouvelée du fait du départ du CITIM et de l'arrivée de nouvelles associations, La Bulle et l'Association française pour l'Etude des Sols (AFES).

Ce déménagement a demandé beaucoup d'énergie à tous mais a aussi été l'occasion pour les salariés et bénévoles des différentes associations qui composent la MDS de mieux se connaître et de travailler ensemble pour un meilleur fonctionnement de cette nouvelle MDS. Malgré ces points positifs une incertitude demeure sur le temps que nous pourrons rester dans ces locaux de la rue D. Huet. En effet le bail que nous avons signé est un bail précaire. Nous avons pris les locaux en l'état avec leurs avantages et leurs inconvénients...

Pour l'ASTI ces nouveaux locaux représentent à divers points de vue un progrès. Nous disposons de plus d'espace autant pour nos bureaux que pour les ateliers de français. Cet espace est aussi plus agréable ce qui améliore les conditions de travail de tous et de notre salariée particulièrement. Autre amélioration, l'accès pour les personnes à mobilité réduite est facile et, certes depuis peu, nous disposons de toilettes aux normes PMR.

Il faut néanmoins noter que ce changement de locaux représente un coût de loyer supplémentaire pour l'ASTI et que, du fait de la conjoncture, une incertitude demeure concernant les charges de chauffage particulièrement...

Enfin il faut rappeler que l'ASTI assure depuis quatre ans maintenant la coprésidence de la MDS avec l'association Terre de liens. C'est statutairement une coprésidence tournante que nous devrions normalement laisser en 2023 à une autre association.

ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Liste des thématiques dont relèvent les problématiques abordées en entretien juridique

SÉJOUR

- « Régularisation » VPF, liens personnels et familiaux (notamment PACS avec un ressortissant français), article L423-23 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, article 6, 5° de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968
- Admission exceptionnelle au séjour « VPF » pour considérations humanitaires ou motifs exceptionnels, article L435-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Admission exceptionnelle au séjour « salarié » ou « travailleur temporaire » pour considérations humanitaires ou motifs exceptionnels, article L435-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Admission exceptionnelle au séjour en qualité d'étranger accueilli par un OACAS, article L435-2 du CESEDA
- Admission exceptionnelle au séjour en qualité d'étudiant
- Droit au séjour en qualité de conjoint de français, articles L423-1 et L423-2 du CESEDA, article 6, 2° de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, conséquences de la rupture de communauté de vie sur le droit au séjour
- Droit au séjour en qualité de parent d'un enfant français mineur résidant sur le territoire français, articles L423-7 et L423-8 du CESEDA
- Droit au séjour en qualité de membre de famille d'une personne réfugiée ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (conjoint, partenaire de PACS, concubin, enfant ou parent)
- Droit au séjour pour l'étranger reconnu bénéficiaire de la protection subsidiaire ou réfugié pendant sa minorité
- Droit au séjour pour l'étranger qui justifie par tout moyen avoir résidé habituellement en France depuis qu'il a atteint au plus l'âge de treize ans avec au moins un de ses parents, article L423-21 du CESEDA
- Droit au séjour pour les personnes étrangères dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale (conditions, procédure, demande de communication d'avis du collège de médecins de l'OFII)
- Droit au séjour en qualité de parent d'enfant dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale
- Droit au séjour en qualité de victime de traite des êtres humains ou de proxénétisme, article L425-12 du CESEDA
- Droit au séjour en qualité d'étranger engagé dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, article L425-4 du CESEDA
- Droit au séjour en qualité d'étudiant (validation de visa de long séjour valant titre de séjour)
- Droit au séjour en qualité de membre de famille d'un étranger titulaire d'une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent »
- Droit au séjour en qualité de visiteur, article L426-20 du CESEDA
- Droit au séjour en qualité d'ascendant à charge d'un français, article L423-11 du CESEDA
- Droit au séjour en raison de la résidence habituelle et continue en France depuis plus de 5 ans, article 6, 1° de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968
- Droit au séjour pour une personne titulaire d'une carte de résidence longue durée UE délivrée par un autre État de l'Union européenne
- Droit au séjour d'un citoyen de l'UE ou assimilé
- Droit au séjour en qualité de membre de famille d'un citoyen UE ou assimilé
- Droit au séjour en qualité de bénéficiaire de la protection temporaire
- Demande de renouvellement de titre de séjour
- Demande de délivrance d'une première carte de résident
- Demande de délivrance d'un certificat de résidence algérien de 10 ans
- Demande de renouvellement de récépissé

- Demande de changement de statut à l'issue d'études en France
- Prolongation de séjour pour « recherche d'emploi et création d'entreprise » à l'issue des études
- Demande de changement de statut
- Procédure de retrait de protection au titre de l'asile ou de retrait de titre de séjour
- Demande de titre d'identité et de voyage pour un bénéficiaire d'une protection internationale
- Demande de duplicata de titre de séjour
- Demande d'autorisation de travail
- Aide au dépôt de demandes dématérialisées (sur le site demarches-simplifiees.fr ou site de l'administration numérique des étrangers en France)

ENTRÉE EN FRANCE

- Recours contre refus de visa, saisine de la Commission des recours contre les refus de visa
- Validation de visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)
- Demande de visa de long séjour en qualité d'enfant de français

REGROUPEMENT FAMILIAL

- Conditions, procédure, décision implicite de rejet, contestation de refus, validation de visa

RECOURS/CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Contentieux de l'éloignement (obligation de quitter le territoire français)
- Contentieux du séjour
- Référé mesure-utile aux fins de délivrance d'un récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour
- Recours gracieux contre refus de délivrance de carte de résident
- Demande de communication de motifs d'une décision implicite de refus de titre de séjour
- Recours en annulation contre décision implicite de rejet d'une demande de titre de séjour
- Conséquences sur le droit au séjour d'une mesure d'éloignement prise antérieurement
- Protection contre une mesure d'éloignement en raison de l'état de santé

ASILE

- Questions diverses
- Demande de titre de séjour concomitante à une demande d'asile
- Introduction de demande d'asile au nom d'enfant mineur
- Renouvellement d'attestation de demande d'asile
- Réexamen (conditions)
- Recours devant la CNDA contre une décision d'irrecevabilité d'une demande de réexamen
- Application du Règlement dit Dublin III, recours contre arrêté de transfert vers les autorités responsables du traitement de la demande d'asile, calcul des délais dans le cadre de l'application du Règlement dit Dublin III
- Refus des conditions matérielles d'accueil, Demande de rétablissement des conditions matérielles d'accueil
- Fixation de l'état civil de personnes bénéficiaires d'une protection au titre de l'asile
- Enregistrement par la Division Protection de l'OFPRA d'un divorce prononcé à l'étranger

NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Acquisition de la nationalité française par naturalisation (conditions, examen de la recevabilité d'un dossier, recours contre décision d'ajournement de la demande, recours contre décision implicite de rejet, effet collectif)
- Acquisition de la nationalité française par réintégration
- Acquisition de la nationalité française par déclaration (naissance en France)
- Acquisition de la nationalité française par déclaration (mariage avec un français)
- Passation du test de connaissance de la langue française (TCF)
- Demande de certificat de nationalité française

- Recours contre refus de délivrance d'une CNI et d'un passeport français

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

- Évaluation de la minorité, droit au séjour

RÉUNIFICATION FAMILIALE

- Conditions, procédure

DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR

- Conditions de délivrance, procédure
- Accompagnement dans le dépôt d'une demande de DCEM par voie dématérialisée, suivi

DROITS SOCIAUX

- Conditions d'ouverture de droits à l'aide médicale de l'État
- Recherche d'accompagnement social, orientation vers professionnels de l'action sociale
- Droit aux prestations familiales
- Droit aux prestations familiales pour un enfant entré hors regroupement familial
- Recours contre refus d'ouverture de droit aux prestations familiales
- RSA
- Droit aux prestations liées au handicap
- Accès à l'hébergement d'urgence

DROIT CIVIL/DROIT DE LA FAMILLE/DROIT PENAL/DROIT DU TRAVAIL

- État civil
- Mariage/PACS
- Transcription d'actes sur les registres d'état civil français
- Requête en rectification judiciaire d'acte d'état civil
- Violences conjugales, plainte
- Procédure prud'homale

AUTRES

- Demande de modification de titre de séjour – changement d'adresse (ANEF)
- Prise de rendez-vous au point d'accueil numérique de la Préfecture du Calvados
- Demande d'échange de permis de conduire étranger

Demande auprès du service de rétablissement des liens familiaux de la Croix Rouge